

MesParcelles – Registre phytosanitaire (Patch 158)

L'« arrêté du 24/12/2025 relatif à la tenue des registre d'utilisation des produits phytopharmaceutiques et de leurs adjuvants » apporte des éléments supplémentaires à enregistrer dans le registre phytosanitaire.

Il ajoute également la nécessité de transformer ces informations dans un format électronique lisible par machine. Pour cette version, certains éléments sont précisés et ont également engendré des évolutions de MesParcelles.

La version de juillet 2026 apporte des modifications de l'outil et les évolutions du registre phytosanitaire PDF tel que connu actuellement dans MesParcelles.

La version électronique du registre sera livrée à l'automne. La nécessité d'une conversion au registre électronique s'appliquera à partir du 1er janvier 2027. Les données devront être converties au plus tard le 31 janvier de l'année suivant l'application des produits.

Impacts dans les fonctionnalités de MesParcelles

Fiche parcelle

Extrait de l'arrêté

– le caractère biologique de la production (AB) ;

Ajout de la caractéristique « Conduite en agriculture biologique »

Parcelle en couvert d'interculture ? ☒

Caractéristique couvert d'interculture
Non renseigné

☐ Modifier le précédent de fertilisation ⓘ

Caractéristiques Déclaration PAC

Caractéristiques Certifications

☒ Conduite en agriculture biologique

☐ Proximité zone public sensible (Terravitis)

☐ Zone Natura 2000 ou à moins de 5 mètre d'un cours d'eau (Terravitis)

Enherbement (Terravitis) ▼

☐ Mise en place de confusion sexuelle (Terravitis / HVE)

▼ Détail culture

Les exploitations qui sont déjà en agriculture biologique et qui l'ont indiqué dans le cadre de la PAC verront cette case déjà cochée.

Pour les autres exploitations, la coche de cette case entraînera la coche de la case équivalente dans la partie « Déclaration PAC » de MesParcelles.

La propagation de cette caractéristique s'effectuera également à l'ensemble des parcelles de la suite multiculturelle.

Personnalisation des semences

- dans le cas d'un semis de semences traitées, le(s) nom(s) de la (des) substance(s) active(s) présente(s) dans le produit ayant servi au traitement ;

L'enregistrement des traitements de semences est étendu à toutes les semences traitées, y compris les semences achetées déjà traitées.

Pour éviter les impacts sur les stocks, il sera alors possible d'aller chercher un produit de traitement directement dans le référentiel phytosanitaire. Cela évitera ainsi d'ajouter dans la personnalisation et dans les stocks des produits absents de l'exploitation.

Traitements de semences

Origine du traitement: ☐ Produit extérieur à l'exploitation ☐ Produit en stock sur l'exploitation

Produit:

Dose:

Ajouter Annuler

Produit	Dose	Produit déduit des stocks
---------	------	---------------------------

Les données sont affichées à titre indicatif

IFT hors biocontrôle de la semence : 0

IFT biocontrôle de la semence : 0

- le numéro de lot dans le cas d'un traitement de semences ou de plants, ou d'un semis de semences traitées.

Un numéro de lot doit être complété. Pour les semences certifiées, vous le trouverez sur les sacs de semences.

Type: Certifiée

Semence: APACHE

Libellé personnalisé: APACHE

Unité d'achat: Kg

Quantité disponible:

Nb grains/dose: Milliers de grains

Poids de mille grains:

Unité de semis: Kg/ha

N° lot: F5236-5412B

Pour les semences de ferme, vous pourrez attribuer vous-même le n° de votre choix.

Par défaut, nous vous proposons un n° commençant par l'année en cours et finissant par un numéro d'ordre dans l'année.

Type:	Ferme
Semence:	APACHE
Libellé personnalisé:	APACHE
Unité d'achat:	Kg
Quantité disponible:	
Poids de mille grains:	
Unité de semis:	Kg/ha
N° lot:	2026-15

Saisie des interventions

Les informations suivantes doivent être indiquées « le cas échéant ».

- l'horaire de début ou de fin lorsque la réglementation ou l'AMM le prévoit ;

Les heures doivent être indiquées lorsqu'au moins 1 produit de l'intervention nécessite une application 2h avant et 3h après le coucher de soleil, dans l'optique de protéger les abeilles.

Nouvelle intervention  

Parcelle 

Une intervention = un passage

Culture:	triticale hiver	Intervention:	Traitement et protection des cultures
Date début:	29/06/2026	Stade d'intervention:	
Date fin:	29/06/2026	Facteur déclenchant:	
Heure début:	hh:mm	Volume de bouillie /ha:	
Heure fin:	hh:mm	Commentaire pour registre phytosanitaires:	
Temps passé (en heure):	00:00	Note personnelle:	
☐ Ré-entrée anticipée			

Des alertes sont mises en place en cours de saisie d'intervention pour vous éviter des oublis.

- les interventions effectuées dans le cadre d'une rentrée anticipée, par dérogation aux délais prévus aux II et III de l'article 3 de l'arrêté du 4 mai 2017 susvisé. Cette inscription mentionne le moment de la rentrée, le lieu, le motif et les mesures visant à minimiser l'exposition des travailleurs ;

Nouvelle intervention 

Parcelle **Équipement**

Une intervention = un passage

Culture: triticales hiver ×

Intervention: Traitement et protection des cultures

Stade d'intervention:

Date début: 29/06/2026 Date fin: 29/06/2026

Facteur déclenchant:

Heure début: hh:mm Heure fin: hh:mm

Volume de bouillie /ha:

Temps passé (en heure): 00,00

Commentaire pour registre phytosanitaire:

Note personnelle:

☐ Ré-entrée anticipée

Si après utilisation d'un produit phytosanitaire, vous êtes revenu avant le délai de ré-entrée légal, vous indiquerez les informations complémentaires obligatoires dans les champs de saisie qui apparaîtront alors.

☒ Ré-entrée anticipée Délai ré-entrée: 14:00

Détail ré-entrée:

ré-entrée anticipée :
motif :
lieu : la parcelle,
mesures de protection : protection par cabine / EPI préconisé

- le stade phénologique de la culture lorsque l'utilisation du produit visé est limitée à des stades phénologiques particuliers ou lorsque l'information sur le stade phénologique est pertinente dans le contexte d'une utilisation particulière ;

Nouvelle intervention 

Parcelle **Équipement**

Une intervention = un passage

Culture: triticales hiver ×

Intervention: Traitement et protection des cultures

Stade d'intervention:

Date début: 29/06/2026 Date fin: 29/06/2026

Facteur déclenchant:

Heure début: hh:mm Heure fin: hh:mm

Volume de bouillie /ha:

Temps passé (en heure): 00,00

Commentaire pour registre phytosanitaire:

Note personnelle:

☐ Ré-entrée anticipée

Le stade d'intervention pouvait déjà être saisi. Il devient obligatoire, si les produits utilisés dans l'intervention sont autorisés uniquement à certains stades végétatifs.

Des contrôles sont alors mis en place pour vous alertez en cas d'oubli de saisie, ainsi que pour vous alerter en cas d'erreur de saisie du stade.

Les notions de temporalités ont été regroupées à gauche sous la culture.

De fait la saisie de l'intervention se retrouve à droite de l'écran.

Nouvelle intervention

Carte



Parcelle Équipement

Une intervention = un passage

Culture: triticales hiver x

Intervention: Traitement et protection des cultures

Date début: 29/06/2026 Date fin: 29/06/2026

Heure début: hh:mm Heure fin: hh:mm

Temps passé (en heure): 00,00

☐ Ré-entrée anticipée

Stade d'intervention:

Facteur déclenchant:

Volume de bouillie /ha:

Commentaire pour registre phytosanitaire:

Note personnelle:

Toute autre information considérée comme utile par l'utilisateur, à condition qu'elle ne porte pas atteinte à la lisibilité du registre.

Afin de renseigner des compléments à afficher dans le registre phytosanitaire, « Commentaire pour registre phytosanitaire » fait son apparition.

Nouvelle intervention

Carte



Parcelle Équipement

Une intervention = un passage

Culture: triticales hiver x

Intervention: Traitement et protection des cultures

Date début: 29/06/2026 Date fin: 29/06/2026

Heure début: hh:mm Heure fin: hh:mm

Temps passé (en heure): 00,00

☐ Ré-entrée anticipée

Stade d'intervention:

Facteur déclenchant:

Volume de bouillie /ha:

Commentaire pour registre phytosanitaire:

Note personnelle:

Tout ce que vous noterez ici apparaîtra dans le registre phytosanitaire.

De fait l'ancien champ de saisie « Commentaire » est renommé « Note personnelle ». Ce que vous indiquerez ici, sera pour votre usage propre et n'apparaîtra pas dans le registre phytosanitaire.

Nouvelle intervention

Carte



Parcelle Équipement

Une intervention = un passage

Culture: triticales hiver x

Intervention: Traitement et protection des cultures

Date début: 29/06/2026 Date fin: 29/06/2026

Heure début: hh:mm Heure fin: hh:mm

Temps passé (en heure): 00,00

☐ Ré-entrée anticipée

Stade d'intervention:

Facteur déclenchant:

Volume de bouillie /ha:

Commentaire pour registre phytosanitaire:

Note personnelle:

Vérifications phytosanitaires

Ajout de nouvelles alertes, sur absence de saisie quand elle est obligatoire ou pour saisie erronée pour :

- Les heures 
- Les stades 
- Les numéros de lot (alerte uniquement sur absence d'information) 

Impacts dans l'édition

Extension aux EDT/ETA

INFORMATIONS DEVANT ÊTRE RENSEIGNÉES DANS LE REGISTRE

- numéro de SIRET de l'établissement détenteur du registre ;
- numéro de SIRET de l'établissement bénéficiaire dans le cas d'une prestation de service ;

Le registre phytosanitaire sera également disponible sur les exploitations de type EDT/ETA

Caractéristiques de la parcelle

En lien avec la conversion au format numérique qui demande des éléments complémentaires, ceux-ci ont déjà été intégrés dans le registre phytosanitaire, pour que chaque utilisateur puisse consulter facilement ces informations, dans un format facilement lisible.

Il s'agit notamment d'indication localisation de la parcelle en se basant sur les éléments de la déclaration PAC.

Localisation de la surface traitée selon le registre parcellaire graphique (RPG)

Pour un traitement sur une parcelle disposant d'une référence selon le RPG, indiquer :

- le numéro de l'ilot auquel la parcelle visée par le traitement est rattachée ;
- le numéro de la parcelle visée au sein de l'ilot de rattachement ;
- le code commune Insee de la parcelle visée.

N° Ilot : 12	N° Parcelle PAC : 1	Parcelle : La Bravière	Surface : 2.13 ha	Culture : blé tendre hiver
Code INSEE Commune : 52449		Coordonnées (WGS84) : Latitude : 47.83089 / Longitude : 5.28931		
Variété : GLASGOW (C)		Récolte : 25/06/2026		

Pour les exploitations qui n'effectuent pas de déclaration PAC, il est demandé de localiser la parcelle par l'affichage des coordonnées d'un point de la parcelle.

Détermination de la localisation	Pour l'utilisation d'un produit sur une parcelle ou une installation ne disposant pas d'une référence selon le RPG, indiquer les coordonnées GPS d'un point représentatif de la parcelle ou de l'installation de traitement concernée (degrés géographiques décimales ; système géodésique WGS84)
----------------------------------	---

N° Ilot : 12	N° Parcelle PAC : 1	Parcelle : La Bravière	Surface : 2.13 ha	Culture : blé tendre hiver
Code INSEE Commune : 52449	Coordonnées (WGS84) : Latitude : 47.83089 / Longitude : 5.28931			
Variété : GLASGOW (C)	Récolte : 25/06/2026			

Intégration du pictogramme « agriculture biologique » pour caractériser les parcelles conduites en agriculture biologique.

N° Ilot : 19	N° Parcelle PAC : 9	Parcelle : Les Grandes Vignes	Surface : 7.63 ha	Culture : prairie permanente	
Code INSEE Commune : 52269	Coordonnées (WGS84) : Latitude : 47.84632 / Longitude : 5.34854				

Semis de semences traitées

Les éléments nouveaux à indiquer sont les suivants :

D. – Dans le cas d'un semis de semences traitées, lorsque le traitement de ces semences n'a pas fait précédemment l'objet d'un enregistrement dans le registre tel que décrit au point C par le même établissement

Intitulé de la donnée	Définition	Modalité d'enregistrement
Numéro SIRET détenteur	Numéro de SIRET de l'établissement détenteur du registre	14 chiffres
Numéro SIRET bénéficiaire	Numéro de SIRET de l'établissement bénéficiaire dans le cas d'une prestation de service	14 chiffres
Produit	Nom complet de la spécialité commerciale ayant servi au traitement des semences	Texte
Substance(s) active(s)	Nom(s) de la (des) substance(s) active(s) présente(s) dans le produit	Texte
Date de semis	-	JJ/MM/AAAA
Localisation de la surface semée selon le RPG	Pour un semis sur une parcelle disposant d'une référence selon le RPG, indiquer : - le numéro de l'ilot auquel la parcelle visée par le semis de semences traitées est rattaché ; - le numéro de la parcelle visée au sein de l'ilot de rattachement ; - le code commune Insee de la parcelle visée.	Numérique - 4 caractères - 3 caractères - 5 caractères
Détermination de la localisation	Pour un semis sur une parcelle ou une installation ne disposant pas d'une référence selon le RPG, indiquer les coordonnées GPS d'un point représentatif de la parcelle ou de l'installation de traitement concernée (degrés géographiques décimales ; système géodésique WGS84)	[-]deg.ddddd , [-]deg.ddddd
Surface semée	Quantité de surface semée en unité de surface. Pour les installations à plusieurs niveaux, la surface semée en déployée doit être indiquée.	Numérique + unité
Densité de semis	Quantité en kilogrammes ou unité de semences par hectare. Le cas échéant, l'unité peut être adaptée.	Numérique + unité
Dénomination de la culture	Dénomination de la culture conformément aux codes OEPP	Code de 5 ou 6 lettres Ou texte
Lot	Numéro du lot	Texte
Conduite biologique de la production	Indication si la culture visée par le traitement est conduite en production biologique	Oui/non

Semis de semences traitées

Date	Espèce / Variété	Numéro lot	Densité de semis ou plants	Surf. semée (ha)	Produit (AMM)	Matière(s) active(s)
27/10/2025	BLE TENDRE. / GLASGOW (C)	F2563B412	140 Kg/ha	2.13 ha	CELEST NET (2030323)	Fludioxonil
					MISOL (2060127)	Prothioconazole

– le numéro d'autorisation du produit utilisé ;

Le code AMM est ajouté à côté du nom du produit.

Sont ajoutés également :

- Les heures d'application
- Le stade de la culture
- Le commentaire pour registre phytosanitaire
- La ré-entrée anticipée et ses caractéristiques

Traitement et protection des cultures

Date (heure)	Stade	Type produit	Cible	Produit (AMM)	Dose/ha	Surf. Traitée
09/10/2025	BBCH00	Molluscicides / Hélicides		HELITOX B (2030071)	4 Kg	2.13 ha
20/10/2025 (De 09:00 à 11:35)	BBCH00	Herbicides		DEFI (8700462)	2 L	2.13 ha
	BBCH00	Herbicides		RESUM (2130140)	2 L	2.13 ha
31/10/2025	BBCH09	Molluscicides / Hélicides		METAREX DUO (2190173)	3 Kg	2.13 ha
		Forte présence de limaces				

Traitement et protection des cultures

Date (heure)	Stade	Type produit	Cible	Produit (AMM)	Dose/ha	Surf. Traitée	Ré-entrée anticipée
10/05/2026 (De 19:55 à 23:55)		Insecticides	Mildiou(s)	LIMOCIDE (2090127)	1 L	0.22 ha	Non
15/05/2026 (De 19:30 à 20:30)	BBCH11	Insecticides		LIMOCIDE (2090127)	1 L	0.22 ha	Non
16/05/2026 (À partir de 18:30)		Insecticides		CYTHRINE MAX (2100026)	0.05 L	0.22 ha	Oui
ré-entrée anticipée : motif : intervention urgente lieu : la parcelle, mesures de protection : protection par cabine / EPI préconisé							

Reste optionnel, l'affichage de la cible. Si elle a été renseignée au moment de l'intervention, elle apparaîtra dans le registre. C'est la cible de référence du ministère qui apparaîtra ici, c'est-à-dire celle qui sert de référence au ministère pour les calculs IFT notamment.